



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 1^{er} mars 2024

Agriculture : des permanences ouvertes dans les Alpes-Maritimes

Conformément à l'engagement du Président de la République de répondre rapidement et au plus près du terrain aux difficultés des agriculteurs, des permanences agricoles sont mises en place à compter de ce vendredi 1er mars en Préfecture et Sous-préfectures des Alpes-Maritimes.

Réunissant les services et personnes ressources de plusieurs administrations de l'État, ces permanences ont pour objectif de répondre de manière personnalisée aux questions et difficultés des agriculteurs du département.

Elles réunissent des agents de la préfecture, des sous-préfectures, de la direction départementale des Finances publiques (DDFIP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

D'autres services publics et organismes pourront aussi être sollicités en fonction des problèmes posés, l'objectif étant d'apporter une réponse rapide et de proximité.

Ces permanences seront organisées à la demande, du lundi au vendredi aux heures ouvrables, après contact préalable soit par téléphone soit par mail : seafen.ddtm-06@equipement-agriculture.gouv.fr :

- à la Préfecture des Alpes-Maritimes, Sous-préfecture de l'arrondissement de NICE, 147 Boulevard du Mercantour au 04 93 72 74 77
- à la Sous-préfecture de GRASSE, 3 Avenue du Général de Gaulle au 04 92 42 32 12 ou 04 92 42 32 13 - sp-grasse@alpes-maritimes.gouv.fr

En complément, pour toutes les questions liées à la fiscalité, à l'échelonnement des dettes fiscales et sociales, la restructuration d'un prêt garanti par l'État et la médiation du crédit ou le surendettement en lien avec la Banque de France, une permanence départementale spécifique est mise en place par la DDFIP pour les entreprises en difficulté au 06 61 17 84 70 ou par mail : codefi.ccsf06@dgifp.finances.gouv.fr

Enfin, une quinzaine de permanences seront organisées prochainement au profit des exploitants agricoles par la DDTM en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, dans plusieurs communes du département au plus près des territoires, afin de les aider à remplir leurs déclarations PAC mais aussi de manière plus générale pour répondre à leurs problématiques.